

Le crime de faux en droit romano-canonique médiéval. Doctrine et pratiques (XIIe-XVe siècle) (Document en Français)

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/e2bf4a67-605c-4759-b526-738058882a4c>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/e2bf4a67-605c-4759-b526-738058882a4c> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Mimouni Alexandre](#)

Date de soutenance : 06-01-2023

Directeur(s) de thèse : [Roumy Franck](#) - [Sciortino Salvatore A.](#)

Etablissement de soutenance : [Université Paris-Panthéon-Assas](#) - [Università degli studi \(Palerme, Italie\)](#)

Ecole doctorale : [École doctorale histoire du droit, philosophie du droit et sociologie du droit \(Paris : 1992-....\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Histoire du droit

Classification : Droit

Mots-clés libres : Droit pénal, Procédure pénale, Faux en droit, Usage de faux, Droit médiéval, Droit canonique, Fausse monnayage

Mots-clés :

- Faux - France - Moyen âge
- Fausse monnaie - France - Moyen âge
- Faux témoignage - France - Moyen âge
- Droit canonique
- Droit médiéval
- Droit pénal - France - Moyen âge
- Procédure pénale - France - Moyen âge


Résumé : Selon le Code pénal, constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. En droit romain, et ce depuis la lex Cornelia de falsis (81 avant notre ère), le terme de falsus recouvre bien plus une catégorie d'infraction qu'une incrimination précise. Le corpus de Justinien en témoigne, en présentant un véritable catalogue d'infractions telles que le faux témoignage, le faux monnayage, le faux en écriture ou certaines formes de corruptions judiciaires. La réception de ces textes durant la renaissance juridique du XIIe siècle fournit au droit savant, dans le contexte consécutif à la Réforme Grégorienne, un vocabulaire riche visant à structurer un discours sur le faux obéissant à des objectifs précis : prévention des falsifications en matière de lettres pontificales, protection de l'acte authentique nouvellement conceptualisé, développement de la procédure romano-canonique, etc. L'analyse des commentaires doctrinaux, canonistes et civilistes, permettra de comparer les deux approches de la notion. L'étude de la littérature processuelle, destinée à l'usage des juges ecclésiastiques et séculiers, ainsi que celle des statuts urbains et législations coutumières, permettra de compléter ce regard.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2023ASSA0014
Type de ressource : Thèse
